

## Fonctionnement de Rando Camplanier

Les randonnées de la section « Rando camplanier » faisant partie intégrante du Comité de quartier de Camplanier sont ouvertes à toutes et à tous aux conditions suivantes :

- Etre à jour de sa cotisation au Comité de quartier, 10€ par an.
- Fournir un certificat médical attestant de pouvoir pratiquer la marche, valable 3ans. Au-delà de cette date, produire le formulaire intitulé « Renouvellement de licence d'une fédération sportive ».

Le programme annuel des sorties est affiché au panneau du Comité situé au bas du chemin des Ecoliers, tout comme celui de la balade de la quinzaine.

Chaque randonneur ayant donné son adresse mail, reçoit la date, le lieu, l'heure de départ, le dénivelé, le kilométrage à parcourir, la durée approximative de la sortie, la nécessité ou pas de prendre le pique nique.

Les randonneurs doivent être équipés de chaussures de marche (montantes si possible), du nécessaire en eau et en nourriture, d'une cape de pluie. L'emploi de bâtons de marche est conseillé.

Le départ pour les sorties est situé en face de la Traverse du hameau (parking).

Le co-voiturage est pratiqué. Le prix du kilomètre est fixé à ce jour à 0,20 centimes du kilomètre. Chaque randonneur versera à son chauffeur la somme calculée par l'organisateur.

Annuellement, des week end prolongés ou de plus longs séjours sont organisés. Chaque randonneur ayant répondu aux demandes énoncées ci dessus peut y participer.

A ce jour, aucun nouveau randonneur ne demeurant pas dans Camplanier ne peut être admis. Cette condition peut être revue ultérieurement.

Fait à Nîmes le 28.11.2018

Le Président : Claude Journée

L'accompagnateur : Jean- Pierre Parneix